



Table régionale
de concertation

des aînés de Laval

La Table régionale de concertation des aînés de Laval (TRCAL), un organisme sans but lucratif (OSBL) fondé en 2001, regroupe une soixantaine d'organismes lavallois dédiés aux aînés. Elle permet aux aînés d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

La TRCAL est l'interlocuteur régional en matière de concertation des organismes aînés, porte-parole du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et conseiller auprès des décideurs régionaux et du ministère.



Saviez-vous que ?

► Le programme d'aides auditives s'adresse aux personnes couvertes par le régime d'assurance maladie et ayant une déficience auditive. Il prend en charge les frais d'achat, de réparation et de remplacement de prothèses auditives et d'aides de suppléance à l'audition.

Pour bénéficier du programme, vous devez :

1. obtenir de l'oto-rhino-laryngologiste (ORL) un certificat médical attestant la déficience auditive, son caractère permanent et précisant les indications et contre-indications d'une aide auditive.
2. rencontrer l'audiologiste (pour faire évaluer le degré de la perte auditive) et obtenir une attestation confirmant la nécessité d'une prothèse et d'aides de suppléance à l'audition.

Par la suite, pour obtenir une prothèse auditive, vous devez rencontrer l'audioprothésiste, **et pour obtenir des aides de suppléance à l'audition**, vous devez aller chez un distributeur de ces aides; pour ce faire, présenter le certificat médical, les résultats de l'audiogramme et l'attestation de l'audiologiste ou de l'ORL.

Pour plus d'information : www.ramq.gouv.qc.ca
ou au 514 864-3411